



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS PHILATÉLIQUES SUISSES (FSPHS)

Coût du transport des cadres pour les expositions:

Le coût du transport des cadres pour les expositions nationales de degré II est pris en charge par la Fédération.

Le coût du transport des cadres pour les expositions de degré I est pris en charge par la Fondation pour le développement de la philatélie.

Pour toutes les autres expositions non officielles, c'est la Fondation qui prend en charge les coûts de transport. Pour ce faire, le responsable du dicastère 2 « Expositions » doit recevoir de la société philatélique organisatrice **le dernier budget** de ladite société tel qu'il a été accepté par la dernière assemblée générale, ainsi que **le bilan du dernier exercice** accepté par les membres de la société. Ce bilan sera signé par le président de la société.

Ces documents avec le budget et la facture des frais de transport doivent être envoyés séparément à cette adresse:

Responsable des expositions

Jürg Roth

Multbergsteig 14

8422 Pfungen

22.07.2021